



COLLÈGE
CHARLES-LEMOYNE





Service des ressources humaines

Le collège Charles-Lemoyne est le plus important établissement d'enseignement secondaire privé au Québec. Il offre à ses employés un environnement de travail stimulant qui permet, à chacun, d'évoluer à travers quatre campus situés à Longueuil et Ville de Sainte-Catherine.

OUVERTURE DE POSTE







INFORMATION	
Titre :	Entraîneur-chef Riverains du CCL
Catégorie d'emploi :	Contractuel
Campus ou service :	Service des sports
Supérieur immédiat :	Directeur général des Riverains
Période d'affichage :	Du 5 au 12 avril 2019
Entrée en fonction :	Avril 2019

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

-  Expérience comme entraîneur-chef de hockey de niveau élite (Midget AAA ou supérieur un atout);
-  Certification de « Haute Performance » décernée par Hockey Québec un atout;
-  Être un excellent rassembleur et motivateur ;
-  Habiletés en communication et en organisation.

FONCTIONS

Sous la responsabilité du directeur général des Riverains et du directeur des sports, le ou la titulaire de ce poste dirigera l'ensemble des activités de son équipe dans le respect des principes et valeurs du Collège Charles-Lemoyne et de la ligue du Midget AAA;

-  Coordonner et déléguer les responsabilités aux entraîneurs adjoints;
-  Organiser et diriger les activités de recrutement des athlètes;
-  Élaborer une planification annuelle des activités de l'équipe;
-  Veiller à la supervision et à l'évaluation des entraîneurs adjoints de l'équipe;
-  Être présent à toutes les compétitions de l'équipe;
-  Toutes autres tâches connexes.

RÉMUNÉRATION

Le salaire et les conditions seront à déterminer.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, ou une lettre signifiant leur intérêt si leur curriculum vitae est déjà au dossier, à rh@ccllemoyne.edu

au plus tard **le vendredi 12 avril 2019.**

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront convoquées.

Le Collège adhère au principe d'équité en matière d'emploi.